

***Vous avez prévu de participer au Marathon de Marseille ?
Avez-vous pensé à vous assurer ? En effet, nul n'est à l'abri de devoir annuler sa participation pourtant si bien préparée...
Autant de raisons pour lesquelles Vo2maxvoyages en collaboration avec TMS CONTACT a mis en place pour vous une garantie Annulation indispensable et exclusive.***

*Avant
le voyage*

ANNULATION

Nous vous remboursons vos frais d'ANNULATION liés à des raisons :

Médicales ou professionnelles

- Décès, accident corporel grave ou maladie grave de vous-même ou de l'un de vos proches (y compris aggravation de maladies ou d'accidents antérieurs),
- Décès ou hospitalisation de plus de 48 heures consécutives des oncles, tantes, neveux ou nièces
- Etat dépressif, maladie psychique entraînant une hospitalisation de plus de 3 jours consécutifs.
- Complications imprévisibles dues à l'état de grossesse
- Incapacité médicale **de pratiquer l'activité d'un voyage à thème**
- Octroi d'un emploi salarié ou d'un stage rémunéré par l'ANPE,
- Licenciement économique
- Modification ou suppression des congés payés

Personnelles

- Dommages matériels importants et/ou vol aux locaux professionnels ou privés.
- Dommages graves survenant à votre véhicule dans les 48 heures précédant le départ
- Convocation à un examen de rattrapage universitaire

Plafond de la garantie : 1 000 € par personne et 5 000 € par événement.

Ce résumé des garanties n'a pas de valeur contractuelle. Les conditions générales vous seront remises avec les documents de voyage.

Les garanties d'assurance et d'assistance stipulées dans le présent document sont souscrites auprès D'ARTAS